|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous sommes membres de l’UPSA  OUI, N° de membre:  NON |
|  | |
| **Déclaration pour le Fonds de formation professionnelle de l’UPSA déclaré de force obligatoire générale conformément à l’art. 60 de la Loi sur la formation professionnelle (SR 412.10)** | |

Toutes les entreprises ou divisions d’entreprises de la branche automobile (conformément à l’art. 4 du règlement du Fonds de formation professionnelle de l’UPSA) sont soumises à l’arrêté du Conseil fédéral du 22 septembre 2011 déclarant de force obligatoire générale du Fonds de formation professionnelle de l’UPSA

**Déclaration**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A) L’activité de notre entreprise entre dans le domaine de validité décrit dans l’article 4 du règlement:  Art. 4 Domaine d’application professionnel  1 Le fonds s’applique à toutes les entreprises ou divisions d’entreprises de la branche automobile qui, indépendamment de leur forme juridique,  a. font le commerce de véhicules d’au moins de 3 roues et/ou de leurs pièces de rechange et/ou accessoires ;  b. assurent la maintenance et/ou la réparation de véhicules d’au moins 3 roues ;  c. effectuent des travaux électriques et/ou électroniques dans le domaine automobile ;  d. effectuent les contrôles individuels et subséquents sur des véhicules d’au moins 3 roues dans le cadre de l’art. 29-35 de l’Ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers OETV  **\*Si votre réponse est NON, veuillez joindre une justification !** | **Oui** | **Non\*** |
| B) Nombre de collaborateurs dans l’entreprise, propriétaires inclus, effectuant les activités typiques à la branche décrites dans l’article 5 du règlement:  (sans les apprentis ou les employés à temps partiel dont de taux d’occupation est inférieur à 50 %)  Art. 5 Domaine de validité personnel  1 Le fonds s’applique indépendamment de leur forme juridique à toutes les entreprises ou divisions d’entreprises présentant des contrats de travail typiques à la branche conformément aux diplômes suivants de formation professionnelle initiale et supérieure. |  | |

Veuillez renvoyer ce formulaire accompagné des éventuels justificatifs requis à l’adresse suivante **dans les 20 jours** suivant la date du cachet de la poste:

Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA) **Fax 031 307 15 16**

Fonds de formation professionnelle Téléphone 031 307 15 40

Wölflistrasse 5 E-mail info@bbf-agvs.ch

3006 Bern

J’aimerais recevoir les factures des cotisations par voie électronique.

  Adresse e-mail : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lieu, date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Cachet, signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_